

Payez moins
d'impôt et
épargnez plus

grâce au
REER!



Saviez-vous que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est l'un des meilleurs moyens de faire fructifier vos cotisations à l'abri de l'impôt et d'épargner pour la retraite?

Chaque dollar que vous versez à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est déductible de votre revenu imposable. Cotisez à votre REER avant le **1^{er} mars 2021**, et vous pourriez recevoir un remboursement d'impôt pour 2020.

Rendez-vous sur masunlife.ca ou téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** pour cotiser dès maintenant.

Pour suivre vos cotisations et vous assurer de ne pas dépasser votre plafond, visitez la page Plafonds de cotisation. Pour voir et modifier votre plafond de cotisation, ouvrez une session sur masunlife.ca, puis cliquez sur **mon centre financier > Demandes > Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation > Plafonds de cotisation**.

La vie est plus radieuse sous le soleil



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2020.

[SLF_RRSPBroadbrushCampaign_Poster_NonMAX_Landscape_1120_FR_cm_V2] kv